



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 février 2021
16 heures 30

GF/VC

N° 002646

Cofinancements -
Demande de
subvention auprès de
l'Etat (DSIL classique)
pour la création d'un
nouvel accueil de
loisirs sans
hébergement (ALSH)
dans le quartier de
Saint-Michel

Affiché le :
5 février 2021

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 2 février 2021 à 16 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 27 janvier 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Laurence GUIGOU (Conseiller municipal), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION :

ABSENTS EXCUSÉS: M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ABSENTS :

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé Secrétaire.

Depuis 2006, l'espace de l'accueil de loisirs périscolaire Jean Moulin est dédié à l'action éducative sous toutes ses formes. Les locaux qui lui sont dédiés sont aujourd'hui vétustes et non conformes aux normes de sécurité inhérentes aux accueils de loisirs collectifs de mineurs ainsi qu'au cadre législatif de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Une moyenne de 140 enfants, de 6 à 16 ans, fréquente la structure.

Par ailleurs, certaines associations mènent différentes actions à visée socioculturelle pendant et en dehors des heures de fonctionnement de l'accueil périscolaire.

L'accueil de loisirs accueille le dispositif CLAS qui met en collaboration les animateurs du Service Animation Jeunesse et les enseignants des écoles primaires. Cet espace éducatif est également un lieu d'actions de parentalité pour lesquelles des rencontres sont régulièrement organisées.

La construction d'un accueil de loisirs périscolaire est l'opportunité d'y implanter le centre maternel de façon pérenne tout en optimisant les locaux.

Un espace polyvalent est prévu pour favoriser une action éducative et culturelle adaptée aux structures de loisirs et ouvert aux initiatives extérieures.

Ce nouvel équipement permettra de répondre au besoin de création d'un accueil de

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20210205-2646-DE
Date de télétransmission : 05/02/2021
Date de réception préfecture : 05/02/2021

loisirs périscolaire et d'un accueil de loisirs maternel mutualisés au sein des mêmes locaux et à partir desquels se développera une dynamique d'animation sociale au sein du quartier de la politique de la ville de Saint-Michel. Il répondra à la nécessité de développer dans le quartier de Saint-Michel une dynamique d'actions éducatives et culturelles en lien avec le tissu associatif local et de répondre à la nécessité d'un espace accueillant des structures de loisirs aux normes de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Les nouveaux locaux répondront aux normes environnementales d'excellence basées sur de la RT 2020 -20 % : utilisation de produits recyclés et recyclables, normes énergétiques, éclairage basse consommation, végétalisation du site, sol drainant etc.

À ce titre, Madame le Maire propose de solliciter l'État, sur une base finançable de 1 540 000 € HT, dans le cadre de la DSIL classique à hauteur de 616 000 €.

De plus, la commune est engagée sur un Plan Mercredi lui permettant de solliciter la CAF dans le cadre du plan exceptionnel à l'investissement en ALSH à hauteur de 300 000 €.

Madame le Maire propose de valider le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Frais d'étude	144 300,00 €	DSIL classique	616 000,00 €	40,0 %
Démolition et travaux de construction	1 395 700,00 €	CAF	300 000,00 €	19,5 %
		Ville	624 000,00 €	40,5 %
Total HT	1 540 000,00 €	Total HT	1 540 000,00 €	
TVA	308 000,00 €	TVA	308 000,00 €	
Total TTC	1 848 000,00 €	Total TTC	1 848 000,00 €	

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE

Approuve, le projet rectifié de création d'un nouvel ALSH dans le quartier de Saint-Michel.

Sollicite, l'État dans le cadre du DSIL classique à hauteur de 616 000 €.

Sollicite, la CAF à hauteur de 300 000 €.

Autorise, Madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20210205-2646-DE
Date de télétransmission : 05/02/2021
Date de réception préfecture : 05/02/2021